

Image not found or type unknown



Clôture d'un compte bancaire sans activités

Par **Herve62**, le **26/03/2016** à **08:58**

Bonjour

Je reçois de la part de la Caisse d'Epargne un document m'informant qu'un compte bancaire de mon père décédé en 1989 n'a plus d'activité, sans plus de renseignements.

Un coupon réponse y est joint, au nom de mon père. Nous sommes quatre héritiers.

Quel doit être ma réaction par rapport à ce courrier ?

Merci de votre réponse.

Hervé62